

# Die NFA-SoSi ist angesagt!

Die Schweiz hat sich im 20. Jahrhundert ein höchst kompliziertes, zersplittertes und oft ineffizientes System der sozialen Sicherheit gegeben. Die Menschen und die Wirtschaft in diesem Land könnten im 21. Jahrhundert auch mit einem einfacheren und wirksameren System leben. Der Weg dazu ist simpel.

Schon vergessen? Am 1. Januar 2008 trat die NFA in Kraft. Halten wir uns kurz die Ziele der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) vor Augen: Mehr Effizienz und günstigere Leistungen unseres Staates sind angesagt. Die NFA ersetzt ein Gewirr von mehr als 30 Ausgleichszahlungen zwischen Bund und Kantonen durch fünf transparente Instrumente. Doppelspurigkeiten und kosten-treibende Strukturen werden eliminiert. Der Finanzausgleich wird besser steuerbar, ohne den Steuer- und Leistungswettbewerb aus-zuschliessen. Volk und Stände haben dieser epochalen Neuordnung klar zugestimmt. Von einem bundesrepublikanischen Reformstau ist die Schweiz definitiv weit weg.

Jubel, Trübel, Heiterkeit – so könnte man meinen. Wenn da nicht das veraltete, verkrustete, überreglementierte und schlecht steuerbare Parallelsystem der sozialen Si-

lilität» ihres Gesundheitsschadens erhält sie mehr als die arbeitsvertragsrechtliche Lohnfortzahlung – sicher ist hier aber nichts. Zwischen null und gegen 100 Prozent Er-satz Einkommen findet sich fast alles. Alles hübsch bunt hier! Leider zu oft kommt dann auch noch die Drehtür der beruflichen Aus-gliederung zum Rotieren. Die grossen Ein-gliederungssysteme ALV, IV und Sozialhilfe haben derart abgrenzende Begrifflichkeiten und Mechanismen etabliert, dass täglich Menschen zwischen Stuhl und Bank fallen. Weitere Schauermärchen aus dem real existierenden Sozialstaat Schweiz möchten wir der sensiblen Leserschaft hier ersparen.

## Wider den Kannibalismus

Fassen wir es zusammen: Die Schweiz leistet sich ein hoch segmentiertes System der sozialen Sicherheit mit zehn Sozialver-sicherungszweigen und einer ergänzenden Sozialhilfe. Während die Sozialversiche-rungszweige fast allesamt vom Bund defi-niert, reguliert und beaufsichtigt werden – selbstverständlich jeweils graduell höchst unterschiedlich! –, ist die Sozialhilfe kanto-nal parametrisiert und fast ausschliesslich kommunal finanziert. Der Kannibalismus ist vorprogrammiert.

Der Ausweg dazu ist einfach: Die Schweiz muss schlicht und einfach eine NFA-SoSi anpacken, eine Neuordnung der Finanzen und Aufgaben in der sozialen Sicher-heit. Heilbehandlung, Eingliederung und Existenzsicherung sind die drei Grundfragen, die beant-wortet werden müssen. Hier sind bessere Wirkungen für weniger Geld möglich.

NFA-SoSi kann aber nicht allein auf Stufe Bund realisiert werden. Die Sozialhilfe kann durch eine Weiterentwicklung des «Bundes-gesetzes über die Zuständigkeit für die Un-terstützung Bedürftiger» in ein «Bundesrah-mengesetz über die Sozialhilfe» so geregelt werden, dass verbindliche Schnittstellen zu den Sozialversicherungen bestehen. Die Kantone entlasten die Gemeinden von der Sozialhilfe, schaffen gemeinsam mit ALV und IV regionale Kompetenzstellen und tre-ten entsprechend in die finanzielle Verant-wortung ein. Gemeinsam gehts billiger und besser! Was für die NFA gut war, kann auch für die NFA-SoSi taugen. ■

## Autor

**Andreas Dummermuth**  
lic. iur., Master of  
Public Administration,  
Geschäftsleiter  
Ausgleichskasse/  
IV-Stelle Schwyz



# Plaidoyer pour la RPT

La Suisse s'est dotée au 20e siècle d'un système de sécurité sociale extrêmement compliqué, fragmenté et souvent inefficace. Les êtres humains et l'économie de ce pays méritent un système plus simple et plus efficace pour le 21e siècle. D'autant qu'on pourrait y arriver sans peine.

Le 1er janvier 2008, cela vous dit quelque chose? Cette date marque entre autres l'entrée en vigueur de la RPT. Les objectifs de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) peuvent se résumer en ces termes lapidaires: obtenir plus d'efficacité et des prestations plus avantageuses dans notre Etat. La RPT remplace un foisonnement de plus de 30 versements compensatoires qui faisaient la navette entre la Confédération et les cantons par tout juste cinq instruments transparents. Les doublons et les structures génératrices de coûts sont supprimés. La péréquation financière devient plus gouvernable, sans exclusion la compétition au niveau du fisc et des performances. Le souverain et les cantons ont applaudi cette vaste réforme des deux mains. La Suisse a définitivement écarté le danger de s'enliser dans les réformes à l'instar de la République fédérale allemande.

Tout va donc pour le mieux? Que nenni. Il reste en effet le système parallèle de la sécurité sociale, si désespérément vétuste, ankylosé, réglementé à outrance et pratique-

ment ingérable! Nous savons que la société évolue rapidement, que l'économie suit au même rythme, et même notre Etat fédéral à trois piliers a fourni la preuve qu'il était capable de grands changements. Seul le domaine des œuvres sociales fait exception. Inimaginable, ce que l'observateur intéressé peut y découvrir:

## Une construction tentaculaire

Six branches de la sécurité sociale (AMal, AA, AI, AM, PC et AVS) s'occupent du décompte de prestations de soins. Un médecin, une patiente, six réglementations de l'assurance, avec un nombre d'organes répondants très largement supérieur à 200. Et ce n'est là que la partie obligatoire de l'assurance sociale pour le secteur partiel de la médecine. Si vous me suivez encore, continuons: Malheureusement, la patiente ne se remet pas entièrement de son problème de santé et ne peut plus travailler à temps plein. Selon la «causalité» de sa santé atteinte, elle va recevoir plus que les versements de maintien du salaire prévus par le droit sur les contrats de travail – mais rien n'est sûr!

Entre zéro et 100% de revenu de substitution, on trouve presque de tout. Faut bien mettre un peu de couleur dans la vie! Hélas, il arrive trop fréquemment dans ce genre de situation que le tourniquet de sortie de la vie active se mette alors en branle. Les grands systèmes d'intégration ACH, AI et aide sociale sont si bien rangés chacun dans sa petite boîte avec ses propres mécanismes que chaque jour des personnes tombent entre les mailles du filet social. Mais nous allons en rester là avec nos révélations sur les réalités de l'Etat social suisse pour ménager les sensibilités de nos lecteurs.

## Sus au cannibalisme

Donc, résumons: la Suisse s'offre le luxe d'un système de sécurité sociale très éclaté, composé de dix branches de la sécurité sociale, plus une aide sociale complémentaire. Tandis que les branches de la sécurité sociale sont presque toutes définies, régulées et surveillées par la Confédération, bien entendu à des degrés très variables, l'aide sociale est paramétrée au niveau cantonal et son financement est presque exclusivement assuré par les communes. Bon appétit aux cannibales.

La solution est simple: la Suisse doit tout simplement s'attaquer à la RPT-SéSo, un remaniement des finances et des tâches de la sécurité sociale. Les soins, l'intégration et la garantie du minimum vital sont les trois problèmes de base auxquels il faut trouver une solution. Il est possible d'y répondre plus efficacement à moindres frais.

Mais la Confédération ne peut pas faire cavalier seul pour mettre en œuvre la RPT-SéSo. En développant la «loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des

personnes dans le besoin» pour en faire une «loi cadre fédérale sur l'aide sociale», on pourrait réglementer l'aide sociale de manière à créer des interfaces fixes avec les assurances sociales. Les cantons allègent les communes du fardeau de l'aide sociale, constituent des centres de compétence régionaux avec l'ACH et l'AI et en assument logiquement la responsabilité financière. Tous ensemble, on fait tellement mieux pour moins cher! Ce qui a fonctionné pour la RPT devrait aussi marcher pour la RPT-SéSo. ■

**Andreas Dummermuth**